

Maintien !

Conférence des maîtres de fin d'année. Ma voisine présente une demande de pédagogie compensatoire intégrée pour l'année prochaine.

Tiens, un élève qui finit sa troisième année de cycle chez cette collègue, maintenu par mes soins l'an dernier.

Curieuse, je jette un coup d'oeil au rapport écrit, puis interloquée, je finis par le lire en entier.

Je cherche les différences entre celui que j'avais rendu l'année passée et celui que j'ai entre les mains. En vain !

Mêmes manques, mêmes points forts, mêmes conclusions.

On lit partout* que le maintien n'est pas une solution. Ici, la réalité rattrape la théorie et je prends cette constatation en pleine figure.

Bon d'accord, plus de maintien, mais alors quoi?

Quelles structures mettre en place pour ces enfants qui n'atteignent pas les objectifs de fin de cycle ?

Chaque fin d'année, chaque conférence des maîtres, la question se repose.

Quand cessera-t-on de se poser des questions et agira-t-on afin de mettre en place un système capable d'intégrer tous les enfants d'un même âge dans une même classe ?

Chacun et chacune, pas l'école uniquement, nous sommes concernés par ce changement de mentalité.

Même si le système actuel n'offre pas la souplesse nécessaire, peut-être penserai-je à cet élève la prochaine fois qu'une situation similaire se présentera à moi.

Les élèves apprennent de leurs erreurs, nous aussi....

Alice Conod, présidente

*voir notamment l'article de Marcel Crahay, *Éducateur* n° 2/2007

Pour des pistes, lisez également l'article d'Ivan Schmidt, *Educateur* n°6/2007

Sommaire

| | |
|--|---|
| Edito: Maintien ! | 1 |
| Guide de sécurité | 2 |
| 26 mesures pour une école de la réussite | 2 |
| Comité de l'AVMP | 3 |
| Résolution sur l'intégration | 4 |

Agenda

**Assemblée
extraordinaire de la
SPV**

Mercredi 14 novembre 07

**Assemblée des délégués
du syndicat des
enseignants romands**

Samedi 24 novembre 07

**Assemblée des délégués
de la SPV**

Mercredi 28 mai 08
Avenches

www.avmp.ch

Notre site internet vous renseigne en permanence sur l'actualité. Vous pouvez également vous abonner à notre lettre d'informations électronique

Les tuyaux de l'AVEPS

Nouveau guide des mesures de sécurité EPS



Guide des mesures de sécurité, édition 2007

Le Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) a achevé cet automne l'actualisation du "Guide des mesures de sécurité EPS".

Ce document, qui a pour but de concourir à la prévention des accidents, est un recueil de dispositions diverses applicables à l'éducation physique et sportive scolaire, lors de courses d'école et de camps incluant des activités sportives, d'après-midi de sport ou de cours de sport scolaire facultatifs (SSF). Il constitue un ensemble de directives et de recommandations à respecter. Par ailleurs, il aborde divers aspects ayant trait à la responsabilité des enseignant-e-s et des divers acteurs de l'enseignement.

La date officielle de l'entrée en vigueur, du "Guide des mesures de sécurité EPS" a été fixée au 1er janvier 2007.

La version informatisée de ce document est à disposition sur le site internet <http://www.seps.vd.ch> > Prévention et Santé > Mesures de sécurité. Sur le même site, sous la rubrique Documentation générale > EsPaceS pédagogiques > n°29, un article détaillé présente ce document, parle de son histoire, de ses buts et de ses limites.

Site ressource du SEPS

Le SEPS a créé un site ressource que chacun peut alimenter de ses documents personnels ou dans lequel on peut aller puiser des idées. Il est ouvert à tous les niveaux, du CIN au secondaire 2. On peut le trouver sur <http://www.seps.vd.ch> > Documentation générale > Ressources pédagogiques.

Luc Vittoz,
président de l'Association
vaudoise d'éducation physique scolaire

26 mesures pour une école de la réussite...

extrait du document de présentation du Comité cantonal

“La précédente législature a été celle de la pacification. La Société pédagogique vaudoise (SPV) ne peut que s'en féliciter : la paix scolaire et un consensus minimum sont parmi les premières conditions de la réussite des élèves. Pourtant, de nombreuses questions restent ouvertes et vivantes : *structure du secondaire I et avenir de l'organisation en voies cloisonnées, organisation du travail au sein des établissements et participation des enseignants aux prises de décision ; gestion par enveloppe ; effectifs des classes ; grille-horaire et temps scolaire dans le contexte de l'introduction de l'anglais en 5ème...* Voilà quelques thèmes qui doivent être abordés sans tabou si l'on veut pouvoir apporter des solutions innovantes et dynamiques. C'est en particulier à ces questions que le Comité de la SPV, dont la démarche se veut innovante, dynamique, positive et pragmatique, apporte ses réponses et ses propositions dans le présent document.

Depuis 150 ans, la SPV est une force de proposition des politiques scolaires vaudoises. Elle a initié la création de l'enseignement spécialisé. Répondant aux attentes de l'époque, elle a été à l'origine de la création de la « primaire supérieure » et des classes de division terminale, devenues classes de VSO. Ses présentes propositions s'inscrivent dans les grandes options du Syndicat des enseignants romands (SER) et sont plus singulièrement basées sur les réponses au questionnaire adressé aux membres de la SPV en 2005-2006 et les rencontres organisées sur le terrain avec les collègues à ce propos.”

Le document intégral et le questionnaire de consultation sont disponibles sur le site internet de la SPV (www.spv-vaud.ch)

Nouveaux membres du comité !

Elisabeth Tésar et Noémie Prod'hom rejoignent le comité de l'AVMP



Elisabeth Tésar

Née le 25 janvier 1974 en France, j'ai fait tout mon cursus scolaire à Paris.

Une fois le bac en poche, je me lance dans une licence de lettres modernes que j'obtiens à l'université de Jussieu (Paris VII) puis dans une licence de sciences de langage que je passe à Grenoble.

De retour à Paris, je passe le concours de l'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres) et deviens, comme on dit vers chez moi, « professeur des écoles »...

Comme la plupart des « bleues » je suis alors catapultée en ZEP (zone d'éducation prioritaire) dans le 18ème et j'enseigne alors en enfantine et effectue ensuite différents remplacements.

Depuis janvier 2003, j'enseigne au CYP1 à Lausanne, dans l'établissement de Mon Repos.

Pour me ressourcer, je fais du théâtre, de la marche et de la natation. J'aime également lire et essaie le plus souvent possible d'aller au cinéma.

Toujours partante pour débattre autour des sujets de société, surtout quand il s'agit du rôle et de la place de l'école, c'est donc avec grand plaisir que j'ai rejoint l'équipe dynamique de l'AVMP.



Noémie Prod'hom

Née le 5 juin 1960 à Lausanne, j'ai effectué toute ma scolarité dans cette ville. J'ai obtenu un brevet d'enseignement primaire en 1980 au CFP, les défunctes classes de formation pédagogique. J'ai cessé d'enseigner plusieurs années pour m'occuper de mes quatre enfants (trois garçons et une fille qui ont actuellement

de 16 à 23 ans. Avec eux, j'ai vécu deux ans en Suisse allemande et deux ans dans la banlieue parisienne où j'ai pu découvrir un autre système scolaire !

Avant ma réinsertion professionnelle, j'ai adhéré à l'ADF (association pour les droits de la femme) et travaillé au BIF (bureau information femme) comme répondante et documentaliste.

Je travaille actuellement à 80% dans l'établissement primaire de Mon Repos et fais partie de l'équipe de pédagogie compensatoire des CYP1 et 2.

Je me réjouis de rejoindre le comité de l'AVMP pour promouvoir une école équitable pour toutes et tous, qu'il s'agisse du corps enseignant ou des élèves.

URSP

Intégration: Ne gâchons pas nos forces !

Votre comité s'est penché sur un rapport d'étude de l'URSP intitulé : « D'un cycle à l'autre ; étude des promotions et des maintiens de début de scolarité »

La première partie de ce rapport rappelle de manière très précise les définitions d'un maintien ou d'un redoublement et insiste sur les différences que cela implique dans la manière de gérer le travail de l'élève maintenu dans un cycle.

La deuxième partie tente de donner des débuts de réponses au fait que des enfants doivent effectuer leur cycle en trois ans. Lors de la première année de mise en oeuvre d'EVM, le taux de redoublement ou de maintien a sensiblement diminué. Depuis, la tendance est à nouveau à la hausse et ne cesse d'augmenter. La politique de l'établissement, le milieu socio-économique, le bassin de recrutement, le fait d'être allophone ainsi que l'importance de chaque volée d'élèves peuvent influencer les décisions.

Ce rapport attire encore notre attention sur le fait qu'il y a trois fois plus d'enfants allophones qui doivent parcourir leur cycle en trois ans et que le taux des garçons maintenus dans le cycle est toujours plus élevé que celui des filles.

A nous de faire attention et de tout mettre en oeuvre pour infléchir cette tendance.



Septembre 07 Numéro 59

| | | |
|---|--|---|
| J.A.B 1000 Lausanne 1 | Bulletin de l'AVMP Association vaudoise des maîtres et maîtresses de classes primaires | Editeur: Comité AVMP, c/o SPV, ch.des Allinges 2 1006 Lausanne Imprimeur: ROS 1024 Ecublens Parution: 4 à 6 fois l'an |
| Retour : AVMP c/o SPV ch.des Allinges 2 1006 Lausanne | | |

Résolution: *Pour une école ouverte et non discriminante*

La discussion sur l'intégration qui s'est déroulée lors de notre Assemblée générale a permis au comité de renforcer ses positions. Cette résolution, adoptée lors de l'Assemblée des délégués de la SPV, a été rédigée grâce à une collaboration entre la présidente de l'AVMP, Monique Capt, présidente AVECIN et Mireille Bocksberger, du comité de l'AVMES.

Nous présentons ici les points qui font l'objet de la demande. L'ensemble de la résolution est à disposition sur le site internet de la SPV.

Une intégration bénéfique à tous les acteurs de l'école implique impérativement et obligatoirement :

- Le refus catégorique de toute coupe budgétaire induite par cette approche;
- La préparation de l'intégration par la définition d'un projet pédagogique pertinent pour l'élève et pour la classe - construit en coordination entre la famille, l'ensemble des acteurs de l'établissement et le Service de l'enseignement spécialisé (SESAP) - qui prenne en compte les moyens, les aides et les ressources disponibles, ainsi que des questions de logistique, tels que les déplacements ou les adaptations horaires;
- La désignation d'un référant identifié et responsable;
- La prévision de séances régulières tenues afin d'évaluer la qualité de l'intégration et l'éventuel ajustement des objectifs;
- La mise à disposition de personnes ressources chargées d'épauler l'enseignant-e;
- L'octroi rapide d'un soutien adéquat pour l'élève, la classe et l'enseignant-e, dès lors qu'une modification de situation le justifie;
- Un appui et un soutien sans faille de l'ensemble de la hiérarchie, notamment de la part des directions d'établissement.

Cette résolution n'est qu'un début dans la lutte que nous mènerons ces prochaines années pour une intégration réussie.

Bien d'autres points seraient à ajouter à cette liste. Il nous a pourtant semblé important de commencer par demander le strict minimum. Ainsi d'autres aspects tels que l'effectif des classes ne sont pas oubliés, et seront traités ultérieurement.

Le comité